

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 10 janvier 2011 à 19:30 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MARC-ANTOINE FORTIN
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. DOMINIQUE CÔTÉ
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

01.01.11

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 20 DÉCEMBRE 2010

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 20 décembre 2010.

02.01.11

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 20 décembre 2010 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 20 DÉCEMBRE 2010

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 20 décembre 2010.

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 20 décembre 2010 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

5.- CORRESPONDANCE

- Une invitation du Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est, reçue le 5 janvier 2011. Ceux-ci nous convient à mettre en oeuvre un comité qui présentera un projet favorisant l'activité physique et une saine alimentation dans notre population dans le cadre de l'événement "Plaisir d'hiver". De ce fait, ils nous invitent à un 5 à 7 pour le lancement de cette activité.

- Une lettre de la Fédération canadienne des municipalités et d'Infrastructure Canada, reçue le 5 janvier 2011. Messieurs Chuck Strahl, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, et Hans Cunningham, président de la Fédération canadienne des municipalités, nous informent du report de la date limite pour l'achèvement des projets de stimulation de l'infrastructure.

6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 20 DÉCEMBRE 2010 AU 7 JANVIER 2011

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

| | | |
|--------------------|---|--------|
| COMPTES À PAYER | : | 69 |
| | | 697.22 |
| COMPTES DÉJÀ PAYÉS | : | 9 |
| | | 035.15 |

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

| | | |
|--------------------|---|--------|
| COMPTES À PAYER | : | 277 |
| | | 119.18 |
| COMPTES DÉJÀ PAYÉS | : | ----- |

04.01.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 20 décembre 2010 au 7 janvier 2011, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 8414 à 8426; 8428; 8469 à 8477; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je , soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 10ⁱÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2011

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

7.- CONTRIBUTION ANNUELLE AU JOURNAL LE BRUNOIS

CONSIDÉRANT que M. Jacques Demers, rédacteur et concepteur du journal Le Brunois, demande à la municipalité de hausser sa contribution au journal;

CONSIDÉRANT que les coûts inhérents à un tel outil ne cessent d'augmenter;

CONSIDÉRANT que le journal est très apprécié dans le milieu par les Brunois et Brunoises;

CONSIDÉRANT qu'il est un outil important pour le Conseil municipal dans son rapport avec le citoyen qui doit être informé de toute décision ou intervention pouvant avoir un impact dans la municipalité;

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'accorder un montant de 5 000 \$, comme par les années passées, au journal Le Brunois, pour l'année 2011.

Il est en outre résolu que ce montant soit défrayé en quatre versements égaux de 1 250 \$ chacun, payable en janvier, avril, juillet et octobre 2011, et d'étudier la possibilité d'une éventuelle hausse pour l'année 2012, tel que demandé par le responsable du journal puisque nous avons reçu la demande trop tard pour notre budget.

8.- VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX CHEVALIERS DE COLOMB

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que ce Conseil accorde une aide financière de 1 250 \$ aux Chevaliers de Colomb pour l'année 2011.

9.- DEMANDE D'UN BARRAGE ROUTIER DU CORPS DE CADETS

CONSIDÉRANT que le Corps de cadets 2769 Belle-Rivière fait une demande de barrage routier sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de leur campagne de financement pour leur voyage de bénévolat, ce barrage routier est nécessaire afin d'amasser des fonds;

CONSIDÉRANT que le Corps de cadets doit tenir l'événement le 29 janvier prochain et qu'ils ont en leur possession tout l'équipement nécessaire pour se conformer aux exigences de sécurité;

Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'autoriser le Corps de cadets à procéder à un barrage routier **au coin des rues Saint-Alphonse et Napoléon**, le 29 janvier prochain dans le cadre de leur projet Kissimmee, puisque l'intersection Saint-Alphonse - Melançon relève du ministère des Transports du Québec.

10.- CORRECTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'adopter le calendrier modifié des assemblées régulières pour l'année 2011. La modification consiste dans le retrait de la séance du 24 janvier 2011, tel que décrit au tableau suivant :

| JOUR | DATE | JOUR | DATE |
|-------|---------------------------|-------|-------------------------------------|
| Lundi | 10 janvier 2011 à 19 h 30 | Lundi | 4 juillet 2011 à 19 h 30 |
| Lundi | 24 janvier 2011 à 19 h 30 | Lundi | 1 ^{er} août 2011 à 19 h 30 |
| Lundi | 7 février 2011 à 19 h 30 | Lundi | 6 septembre 2011 à 19 h 30 |
| Lundi | 21 février 2011 à 19 h 30 | Mardi | 19 septembre 2011 à 19 h 30 |
| Lundi | 7 mars 2011 à 19 h 30 | Lundi | 3 octobre 2011 à 19 h 30 |
| Lundi | 21 mars 2011 à 19 h 30 | Lundi | 17 octobre 2011 à 19 h 30 |
| Lundi | 4 avril 2011 à 19 h 30 | Lundi | 7 novembre 2011 à 19 h 30 |
| Lundi | 18 avril 2011 à 19 h 30 | Lundi | 21 novembre 2011 à 19 h 30 |
| Lundi | 2 mai 2011 à 19 h 30 | Lundi | 5 décembre 2011 à 19 h 30 |
| Lundi | 16 mai 2011 à 19 h 30 | Lundi | 19 décembre 2011 à 20 h 00 |
| Lundi | 6 juin 2011 à 19 h 30 | | |

11.- PARTICIPATION À UN QUILLES-DONS POUR VENIR EN AIDE À UNE FAMILLE D'HÉBERTVILLE-STATION

CONSIDÉRANT qu'une famille d'Hébertville-Station organise un quille-don pour leur venir en aide afin de défrayer les soins nécessaires à leurs deux enfants malades;

CONSIDÉRANT que les coûts pour soigner leurs enfants sont de l'ordre de 500 \$ par semaine approximativement;

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno organise une équipe de cinq joueurs pour participer à ce quilles-dons et défraie le coût de 20 \$ par joueur, soit un montant de 100 \$ pour l'équipe, et ainsi aider financièrement cette famille dans leurs besoins de matériel pour le soin de leurs petits.

09.01.11 Il est en outre résolu de souhaiter à cette famille d'Hébertville-Station, tous nos vœux de bon courage et le soutien nécessaire dans l'épreuve qui les afflige présentement.

12.- PARTICIPATION FINANCIÈRE AU QUILLES-DONS 2011 DE LA SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER DE LA SAGAMIE

CONSIDÉRANT que M. Réjean Bouchard, maire, est président d'honneur de la neuvième édition du Quilles-dons de la Société d'Alzheimer de la Sagamie;

10.01.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'autoriser un montant de 125 \$ pour soutenir financièrement le Quilles-dons de la Société d'Alzheimer de la Sagamie.

13.- ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 310-09, la Municipalité de Saint-Bruno souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 janvier 2011, au montant de 7 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Bruno a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

| Nom du soumissionnaire | Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
|-------------------------------------|-------------|------------|-----------|----------|-----------|
| 1. Financière Banque Nationale inc. | 98,50600 | 240 000 \$ | 1,50000 % | 2012 | 3,29855 % |
| | | 249 000 \$ | 2,00000 % | 2013 | |

| | | | | | |
|--|----------|--------------|-----------|------|-----------|
| | | 259 000 \$ | 2,35000 % | 2014 | |
| | | 268 000 \$ | 2,75000 % | 2015 | |
| | | 5 984 000 \$ | 3,00000 % | 2016 | |
| 2. Valeurs mobilières Desjardins inc. | 98,27900 | 240 000 \$ | 1,60000 % | 2012 | 3,35688 % |
| | | 249 000 \$ | 2,00000 % | 2013 | |
| | | 259 000 \$ | 2,50000 % | 2014 | |
| | | 268 000 \$ | 2,75000 % | 2015 | |
| | | 5 984 000 \$ | 3,00000 % | 2016 | |
| 3. Valeurs mobilières Banque Laurentienne | 98,17700 | 240 000 \$ | 1,60000 % | 2012 | 3,37283 % |
| | | 249 000 \$ | 1,90000 % | 2013 | |
| | | 259 000 \$ | 2,30000 % | 2014 | |
| | | 268 000 \$ | 2,70000 % | 2015 | |
| | | 5 984 000 \$ | 3,00000 % | 2016 | |

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

11.01.11

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement :

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 000 000 \$ de la Municipalité de Saint-Bruno soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire Réjean Bouchard, et le secrétaire-trésorier Gilles Boudreault, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier, Gilles Boudreault, ou le secrétaire-trésorier adjoint, Carl Bouchard, à signer le document requis par

le système bancaire canadien intitulé “Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises”.

**14. ACCEPTATION DES MODALITÉS DE CONCORDANCE
POUR UN EMPRUNT DE 7 000 000 \$. RE: RÈGLEMENTS
#310-09**

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt

s
u
i
v
a
n
t

e
t

p
o
u
r

l
e
s

m
o
n
t
a
n
t
s

i
n
d
i
q
u
és
s

e
n

r
e
g
a
r
d

d
e

c
e
l
u
i
-
c
i
,

l
a

M
u
n
i
c
i
p
a
l
i
t
é

d

e
S
a
i
n
t
-
B
r
u
n
o
s
o
u
h
a
i
t
e
é
m
e
t
t
r
e
u
n
e
s
é
r
i
e

d
,
o
b
l
i
g
a
t
i
o
n
s
,
s
o
i
t
u
n
e
o
b
l
i
g
a
t
i
o
n
p
a
r
é
c

;

| Règlements d'emprunt # | Pour un montant de \$ |
|------------------------|-----------------------|
| 310-09 | 7 000 000 \$ |

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu desquels ces obligations sont émises.

2.01.11 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 7 000 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 25 janvier 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: Caisse Desjardins des cinq cantons, 535 avenue Saint-Alphonse, Saint-Bruno (Qc), G0W 2L0;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 25 janvier et le 25 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q.,c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire, Réjean Bouchard, et le secrétaire-trésorier, Gilles Boudreault. La Municipalité de Saint-Bruno, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

15.- EMPRUNT DE COURTE ÉCHÉANCE AU MONTANT DE 7 000 000 \$. RE: #310-09

13.01.10 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 000 000 \$, effectué en vertu du règlement numéro 310-09, la Municipalité de Saint-Bruno émette des obligations pour un terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 25 janvier 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 310-09, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

16.- CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE MOTONEIGE À L'UNION DES MOTONEIGISTES DU LAC-ST-JEAN

14.01.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'accorder un droit de passage à l'Union des motoneigistes du Lac-St-Jean sur une longueur de 12 pieds à environ cent mètres des résidences, sur une partie du lot 8 C, rang V, Canton Labarre, selon l'entente signée par les deux parties et ce, pour la saison d'hiver 2010 - 2011, soit du 1^{er} décembre 2010 au 31 mars 2011.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, directeur général, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente. Il est également résolu que cette entente fait partie intégrante de cette résolution.

17.- ACCEPTATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES LOISIRS

11 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter le contrat de travail du directeur des loisirs tel que soumis par le comité patronal. Ce contrat est rétroactif au 1^{er} janvier 2010 au montant de 2.67 \$ de l'heure.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, directeur général, à signer ce contrat de travail avec le directeur des loisirs. Il est également résolu que celui-ci fait partie intégrante de cette résolution comme ici au long rédigé.

18.- ACCEPTATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

11 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité tel que soumis par le comité patronal.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, à signer ce contrat de travail avec le directeur général et que ce contrat fasse partie intégrante de cette résolution comme ici au long rédigé.

19.- MANDAT À UN INGÉNIEUR CONCERNANT LA MESURE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

17.01.11 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de mandater la firme d'ingénieurs Roche, Groupe conseils, pour effectuer la mesure des boues de nos étangs aérés et faire le suivi auprès du MAMROT.

20.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Quelques discussions concernant divers aspects du grattage et les troubles d'aqueduc dans la municipalité ont lieu. Des vérifications seront faites et, si nécessaire, des rencontres pourraient avoir lieu.

B) FINANCES

Aucun rapport.

C) LOISIRS ET CULTURE

M. Marc-Antoine Fortin fait part que le Carnaval de Saint-Bruno désire obtenir une patinoire extérieure de 40 pieds X 60 pieds pour leur journée plein air. Cependant, comme ils n'ont aucun

bénévole pour la faire cette glace, ils demandent l'aide de la municipalité.

CONSIDÉRANT que la Société des festivités d'hiver de Saint-Bruno confirme qu'elle n'a pas les bénévoles requis pour confectionner une patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT que nos ressources sont assez limitées pour cette période de l'année;

CONSIDÉRANT les aléas de la température qui peuvent tout détruire en quelques heures;

CONSIDÉRANT que les délais sont relativement courts;

18.01.11

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de proposer aux responsables du Carnaval d'utiliser l'aréna pour la tenue de leur activité compte tenu de toutes ces contraintes.

M. Jean-Claude Bhérer donne un bref compte rendu des prochaines activités à l'aréna Samuel-Gagnon. Il mentionne que le Tournoi Alcan se tiendra les 28 et 29 janvier 2011 et le Tournoi Optimiste Bantam aura lieu du 1^{er} au 13 février inclusivement.

D) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun rapport.

E) URBANISME

Aucun rapport.

Aucun.

21.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

22.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

23.- LEVÉE DE LA SÉANCE

19.01.11

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 21:50 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES
BOUDREAULT